

(Ne sera pas développé)

Lancés dans les années vingt, les « forfaits fiscaux », ou *l'imposition d'après la dépense*, furent et sont toujours une manière d'imposer des étrangers en Suisse. Celle-ci a été développée afin d'éviter que des personnes étrangères s'établissent en Suisse et ne paient pas ou trop peu d'impôt. En effet, si le principal revenu d'un contribuable est généré dans un autre pays, il est très difficilement vérifiable par les autorités helvétiques. Pire, suivant la législation du pays concerné, chercher à imposer un contribuable résidant en Suisse pourrait être source d'iniquité intolérable. Le principe du forfait fiscal règle l'iniquité entre les personnes étrangères résidentes en Suisse, qui ne sont pas pour autant défiscalisées dans le pays où sont générés leurs revenus ou leur fortune.

Certes, ce système s'applique à une catégorie spécifique de personnes physiques. Mais les gains ainsi encaissés ne le seraient certainement pas sans les forfaits. Cet argent profite donc également au Pays, à ses infrastructures, à son système social, à son organisation de santé publique, etc.

En l'absence d'un système de forfaits fiscaux, les étrangers résidents, s'ils sont fiscalisés en Suisse, seraient traités avec difficulté ou, s'ils ne sont pas fiscalisés, se contenteraient de payer des taxes de séjour des jours passés en Suisse. Dans ce dernier cas, ce sont les contribuables suisses qui verraient soit les prestations de l'Etat diminuer par manque de moyens, soit leurs impôts augmenter afin de compenser la différence.

La question de savoir combien de résidents resteraient en Suisse en cas d'abandon des forfaits fiscaux importe finalement peu. Les contribuables sont volatiles, c'est un fait prouvé par leur seule présence en Suisse ; ils pourront aisément déplacer leur lieu de fiscalisation tout en continuant à résider partiellement dans notre pays. Pour cela, on peut au moins compter sur les pays européens pour à la fois critiquer notre système, mais en même temps développer tout un tas d'avantages afin d'attirer de nouveaux contribuables. Au moins sur ce point, la concurrence existe !

Par conséquent, nous demandons au CE de renseigner les députés sur la valeur réelle des forfaits fiscaux dans notre canton et ce qu'ils représentent concrètement pour les vaudoises et les vaudois :

- 1) **Quels sont les montants encaissés ces dernières années, droits de successions inclus, pour combien de contribuables et quelle moyenne cela représente-t-il ? En outre, quelle capacité d'investissement et de dépenses annuelles représentent ces contribuables ?**
- 2) **Que représenteraient ces sommes encaissées dans le budget vaudois de : a) la santé, b) le social, c) les infrastructures, d) les transports publics, e) la formation, f) la sécurité ?**

Nous invitons le Conseil d'Etat à nous fournir des exemples concrets et factuels pour évaluer quelles sont les prestations mises en péril en cas d'abandon des forfaits fiscaux.

Pour le groupe radical

F. Borloz, pp

Lausanne, le 31 mars 2009